

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

J'ai bien en mémoire notre premier rendez-vous, cela devait être en 2003. Je vous connaissais déjà comme vice-président. Je m'en souviens très bien, j'étais ministre de l'Intérieur à l'époque. Vous étiez venu me dire toutes les attentes de vos camarades, tous les retards que vous aviez pointés, de façon courtoise et très méticuleuse. Nous avons décidé de faire équipe pour moderniser ce corps qui ne se sentait, bien souvent, pas assez respecté et pas assez considéré. On m'avait prévenu, d'ailleurs, que, de tradition, les congrès des sapeurs-pompiers n'étaient pas faciles. Forcément, puisque les discours étaient toujours en deux parties : une partie très longue pour vanter le sapeur et une partie plus brève pour moderniser le métier. Ensemble, nous avons décidé de changer cet état de fait.

L'hommage au nouveau Préfet Richard Vignon.

Je voulais dire ces quelques mots au Préfet Vignon pour lui témoigner toute ma reconnaissance et dire, devant vos camarades, que cet homme pendant huit ans n'a eu qu'une seule pensée : vous défendre, vous représenter et obtenir ce qu'il a toujours pensé être votre dû.

Je crois que vous pouvez lui dire vos remerciements, parce que peu d'hommes auront autant fait pour les pompiers.

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui. C'est la sixième fois que je réponds à votre invitation, la seconde en tant que président de la République mais c'est toujours avec le même plaisir et la même fierté que je viens à la rencontre des sapeurs-pompiers. Par ma présence ici à vos côtés, je veux vous dire l'estime que les Français vous portent et la reconnaissance que la Nation vous doit.

Il existe des héros du hasard, qui sauvent leur prochain à un moment de leur vie, mais il en est d'autres, qui ont fait de cette possibilité leur devoir, et leur engagement de chaque jour. Vous êtes ces héros du quotidien. Vous en avez fait votre vie et vous avez choisi ce destin.

A chaque intervention, vous bravez les dangers, et à chaque intervention c'est au péril de votre vie. Il n'y a pas d'intervention banale. Parfois les plus grandes catastrophes existent sur une petite intervention. Vous avez été largement sollicités ces derniers temps : les inondations du Var, la tempête Xynthia. Nous vous avons envoyés à Haïti et au Japon, où votre expertise, dans les deux cas, a fait merveille.

« La reconnaissance de la Nation à vos femmes, à vos enfants ».

Les Français, tous les Français, savent qu'ils peuvent compter sur votre courage, sur votre dévouement. Les Français savent que, pour vous, la vigilance ne supporte aucune exception. Alors, je voudrais profiter de ma présence ici pour rendre hommage non pas seulement aux sapeurs, mais aussi à vos proches, à vos familles, à vos compagnes, à vos enfants. Parce que pour vous, il y a la solidarité, il y a l'adrénaline, il y a le sens du devoir accompli, il y a le feu de l'action. Et dans le feu de l'action, on est totalement engagé. Mais pour vos familles, il y a l'inquiétude, il y a l'angoisse, l'angoisse permanente qui n'est pas guérie par l'action mais qui est augmentée par l'attente. Je voudrais dire à vos femmes, à vos enfants, à vos compagnons, la reconnaissance de la Nation. Nous vous la devons aussi à vous, car aucun sapeur ne pourrait faire ce qu'il fait s'il ne sentait pas sa famille inconditionnellement derrière lui. Je voudrais vous dédier ce congrès. A vous qui ne portez pas l'uniforme mais qui connaissez si bien la vie de sapeur.

Tous les métiers ne se valent pas.

Cette année, vous avez payé un lourd tribut puisque 14 de vos camarades sont décédés en service depuis votre dernier congrès. Je demande aux Français de bien vouloir réfléchir à cela. Quelle profession peut se dire qu'à la fin de l'année, de façon certaine tant des siens ne seront plus ou termineront dans un hôpital. Tous les métiers ne se valent pas. Tous les métiers ne portent pas la même notion et la même compréhension du risque. Et s'il est des métiers plus dangereux et plus exposés que les autres, il est normal que la solidarité nationale s'exprime davantage auprès de ceux qui risquent plus qu'à l'attention de ceux qui risquent moins. On ne retire rien à ceux qui risquent moins, on reconnaît simplement ceux qui risquent plus. La République, ce n'est pas que tout le monde soit traité de la même façon, c'est que chacun le soit en fonction de ses mérites, de son métier, de son engagement.

Je pense tout particulièrement, - je le dis aux élus de la Loire-Atlantique - aux deux sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique qui ont péri en luttant contre un feu industriel en décembre dernier dans ce département. Je m'incline devant leur mémoire. Et je veux redire à leurs familles notre affection et notre solidarité.

Vous le savez, j'ai beaucoup aimé être ministre de l'Intérieur. C'est sans doute, de toutes les responsabilités que j'ai exercées, celle où j'ai découvert au plus près la réalité de la détresse humaine et en même temps celle de la grandeur humaine. Mais je n'oublierai pas ces innombrables cérémonies où j'ai dû accompagner la famille d'un sapeur-pompier, d'un pompier ou d'un gendarme à sa dernière demeure.

Jamais je n'ai fait ces cérémonies comme si je devais faire mon travail. Chaque fois, je me suis dit « et si c'était ma propre famille ? ». Je veux que vous le sachiez. Je sais bien qu'au moment où il y a un drame, il y a de la colère et chacun de se demande « est-ce qu'ils sont sincères, ceux qui nous ont envoyés ? ». Je pense aux soldats. Je pense aux policiers, aux gendarmes et à vous. Je mesure bien la responsabilité ultime qui est la mienne. Mais dans les moments les plus forts de ma longue vie politique, cette valeur de la communion et du partage, au moment où il faut accompagner quelqu'un à sa dernière demeure parce qu'il a fait son devoir jusqu'au bout, c'est quelque chose qui compte beaucoup et qui compte dans toutes les décisions que j'ai été amené à prendre à l'endroit des sapeurs-pompiers.

Vous êtes une profession qui reçoit 20 millions d'appels chaque année dans un pays de 65 millions d'habitants. Vous êtes une profession qui intervient toutes les 7 secondes.

Consolider et préserver le volontariat.

Le monde entier envie notre modèle de sécurité civile, cher Président. Ce modèle, c'est vous qui en assurez la réussite aux côtés des préfets et des élus, dont le rôle est indispensable. En mars dernier, lorsque j'ai inauguré l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-pompiers à Aix-en-Provence, - souvenez-vous, ce fut un fameux combat -, j'ai rappelé mon engagement à renforcer les deux principes qui font la force de notre sécurité civile.

Le premier, c'est le don de soi. Le don de soi, ce n'est pas une valeur démodée. Il m'a semblé nécessaire de consolider et de préserver le volontariat, qui est la pierre angulaire de notre système de secours. Sans volontariat, il n'y a plus de système de secours. La loi du 20 juillet 2011, dont vous avez parlé, née de la proposition de mon ami Pierre MOREL-à-l'HUISSIER, - que je veux remercier et saluer à nouveau -, donne enfin un statut et un cadre juridique à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

C'est une avancée considérable, car pour la première fois, la loi reconnaît le volontaire pour ce qu'il est, c'est-à-dire, une personne qui s'engage librement au service de ses concitoyens. Cet engagement libre méritait d'être protégé par un cadre particulier. La société doit récompenser ceux qui s'engagent librement et volontairement pour elle et arrêter de ne penser qu'à ceux qui s'engagent volontairement et librement contre elle. On ne peut pas traiter l'engagement volontaire comme on traite n'importe quel autre engagement.

Il n'était pas normal que des personnes prêtes à risquer leur vie pour protéger les autres ne soient pas elles-mêmes protégées en cas d'accident, quel que soit cet accident. Rendez-vous compte du scandale : on se livre, on se donne, on se porte au secours des autres, mais si l'accident est pour soi, on n'est pas protégé ? Les manuels ne diront jamais la réalité du terrain, l'impérieuse nécessité de se décider dans l'urgence, en ne disposant que d'informations parcellaires, alors qu'une vie est en jeu. La loi devait reconnaître les contraintes auxquelles vous êtes soumis. C'est désormais chose faite. Comme vous, je suis très heureux que cette loi ait été votée à l'unanimité. Et vous avez bien fait de remercier le député-maire de son soutien.

Transcender les clivages politiques.

D'ailleurs, je le dis aux élus qui sont ici, notre démocratie doit devenir plus mature. Il est tant de sujets qui ne devraient pas appartenir au conflit traditionnel de la gauche ou de la droite, de l'opposition et de la majorité. C'est en quelque sorte faire insulte à ceux à qui nous parlons que de les diviser en autant de tranches comme s'il y avait les pompiers de gauche ou les pompiers de droite. Il y a les pompiers qui sont les pompiers de la Nation et qui doivent être soutenus par la Nation rassemblée tout entière. Voilà un sujet qui doit transcender les clivages politiques, - il y en a d'autres. Qui irait penser qu'on perd ses convictions parce qu'on a le courage et la force de faire un bout de chemin ensemble ? Moi, je crois que, bien au contraire, on renforce ses convictions quand on a le courage et la force de faire un bout de chemin ensemble. Ce sont les faibles qui ne donnent jamais la main aux autres. Ce sont les fragiles

qui ne reconnaissent jamais que celui de l'autre côté peut avoir raison. Je suis très heureux que cette unanimité se soit faite autour des sapeurs-pompiers.

Cette loi comporte de nombreuses avancées sur le plan social, la revalorisation de l'allocation de vétérance : c'est une mesure de justice pour vos aînés qui ont donné tant d'années à la collectivité. C'est juste pour les familles, qui doivent être accompagnées en cas de malheur. Les proches des sapeurs-pompiers volontaires sont désormais protégés, puisqu'en cas de décès en service commandé, la loi étend la protection sociale au conjoint, quel que soit le statut de ce conjoint. Mais je vais vous faire un aveu : quand j'ai travaillé sur la proposition de loi, ce qui m'a étonné, c'est qu'il ait fallu attendre 2011 pour qu'un problème de cette nature soit résolu. Que le conjoint, quel que soit le statut du sapeur-pompier décédé en service, ne soit pas abandonné par la République me semble être le minimum de la solidarité nationale. Il n'y a pas lieu de nous en remercier, il y a lieu de s'étonner que ce ne fût pas fait avant. Ce n'est pas par ce type de comportement concret que l'on entretient la solidarité.

Exclure les pompiers de la directive européenne sur le temps de travail.

Je sais que certains parmi vous, - vous en avez parlé -, s'inquiètent de la directive européenne sur le temps de travail. Je tiens à les rassurer : je serai très attentif à ce que les sapeurs-pompiers, tant volontaires que professionnels ou militaires, soient exclus du champ de cette directive. C'est un engagement que je prends devant vous, et, comme vous le savez, j'essaie toujours de tenir mes engagements.

Reconnaître la valeur de l'engagement volontaire, c'est valoriser la formation que reçoivent les jeunes sapeurs-pompiers. Votre engagement est une école de bravoure et d'humanité, mais c'est aussi une école de citoyenneté. Il fallait l'intégrer dans les cursus scolaires. Je suis très heureux, - pour l'avoir demandé dès 2003 -, que le livret de compétences permette à des jeunes de valoriser dans leur scolarité cet engagement.

Un jeune qui fait des études et qui en plus s'engage comme pompier volontaire doit en tirer un avantage, une reconnaissance, dans son cursus scolaire ou universitaire. On ne va pas en plus le pénaliser parce qu'il est volontaire !

Je veux également m'adresser aux sapeurs-pompiers qui ont fait le choix d'une carrière professionnelle. Je souhaite une évolution professionnelle dynamique pour vous, à la mesure de vos talents. L'excellence se trouve à tous les échelons de la hiérarchie, parmi les officiers supérieurs comme parmi les personnels de catégorie C. Il faut la mettre davantage en valeur. Nous avons pu trouver un accord avec vos organisations syndicales pour refondre la filière. Nous allons donc préparer un projet de décret pour prendre en compte cette refonte. Et je souhaite, Monsieur le ministre de l'Intérieur, que le décret nous soit présenté dans les toutes prochaines semaines. Il n'y a pas lieu d'attendre. Un accord a été réalisé. Nous allons prendre le décret. Les sapeurs-pompiers doivent pouvoir construire leur carrière dans un véritable parcours qualifiant. C'est un deuxième engagement que je prends devant vous. Ce serait bien la première fois que, venant à un congrès, je ne prends pas d'engagements !

Une direction générale de la Sécurité civile.

Le deuxième atout de notre modèle de sécurité civile, c'est son organisation. Dieu sait, cher Richard, que nous en avons parlé et Dieu sait que c'était compliqué. La sécurité civile dispose d'outils remarquables, en matière de décision, de commandement et d'information. Leur usage s'impose naturellement lorsqu'une crise surgit. Il était urgent, du point de vue du ministre comme du mien, qu'une direction générale vienne conforter un cadre reconnu de tous. Depuis le 7 septembre dernier, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises est devenue une réalité et je remercie Claude Guéant d'avoir conduit cette réforme avec autant de célérité. Il est vrai qu'il y a peu d'hommes qui connaissent toutes les directions du ministère de l'Intérieur comme Claude Guéant, en qui, vous savez, j'ai une grande confiance et à qui je porte une grande amitié.

Cette direction va clarifier la chaîne d'intervention en donnant au ministère de l'Intérieur la capacité de gérer les crises à la demande du Premier ministre. Notre réponse sera ainsi plus réactive et mieux programmée.

Cette direction générale doit également organiser la cohérence de nos différents centres opérationnels, qu'ils relèvent de l'échelon départemental, zonal ou national. La France disposera ainsi d'un système intégré unique au monde. Je me souviens de ma stupéfaction lorsqu'en devenant ministre de l'Intérieur en 2002, je découvris que les systèmes de communication n'étaient pas les mêmes entre policiers, gendarmes et pompiers, et même que, pour partie, ils étaient incompatibles. Mais je pourrais également citer des exemples de SDIS, où dans la même région, le système de communication entre un SDIS et l'autre n'était pas connecté. Comme si les feux s'arrêtaient aux frontières départementales !

Enfin, la nouvelle direction générale comporte une direction qui vous est spécialement consacrée. Elle sera votre interlocuteur pour tous les aspects règlementaires qui concernent non seulement vos carrières et le cadre de votre action quotidienne, mais également votre formation. Elle est aussi chargée d'animer le réseau des associations qui contribuent à la sécurité civile.

Création d'un centre de formation aux risques NRBC.

Notre ambition, c'est de faire de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) une institution de référence au niveau européen. Comme je m'y étais engagé, l'Etat a pérennisé son soutien au budget de cet établissement. Je suis également heureux de vous annoncer que le Conseil d'Etat examine actuellement le décret prévoyant la création du centre de formation et d'entraînement aux risques NRBC qui sera implanté sur le site de l'école pour conforter notre vision intégrée de la sécurité civile. Vous me l'aviez demandé, c'est fait.

Lors de ma visite à Aix-en-Provence, j'avais également insisté sur la nécessité de renforcer les liens entre les sapeurs-pompiers et les autres acteurs du secours. C'est un sujet qui me tient à cœur et je sais qu'il est sensible. Depuis 2009, grâce au référentiel commun dont j'ai souhaité la création, l'organisation du secours à personne est désormais claire et précise : les Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et le SAMU sont deux services publics qui concourent aux secours et soins d'urgence de manière complémentaire.

Il n'y a aucune raison de remettre en cause des habitudes de travail qui ont fait leurs preuves, comme le départ réflexe des sapeurs-pompiers, le rôle des SAMU dans la régulation médicale des appels ou encore l'engagement des infirmiers sapeurs-pompiers. Notre unique préoccupation doit être de répondre le plus efficacement possible à la détresse de nos concitoyens. La moitié des départements ont déjà mis en œuvre la coordination entre les SDIS et le SAMU. Je compte sur les préfets pour poursuivre et achever l'application de cette réforme sur le terrain.

Harmoniser la formation du secours en montagne.

De même, je souhaite que la coordination des secours en montagne se fasse de façon plus efficace. Un nouveau référentiel a été mis en œuvre en juin dernier qui doit beaucoup au travail d'équipe mené par le préfet Kihl, aujourd'hui directeur général de la sécurité civile, je le remercie. Mais nous devons aussi agir dans le domaine de la formation, où perdure encore une situation hétéroclite entre sapeurs-pompiers, gendarmes et CRS : il n'est pas normal que certains suivent 6 mois de formation là où d'autres ne font qu'un cursus de 6 semaines, alors que le travail est le même. Il n'est d'ailleurs pas normal que la formation ne soit pas dispensée dans un centre commun.

J'ai demandé au préfet Bastion de nous faire des propositions pour harmoniser la formation des différents acteurs du secours en montagne.

Dans votre domaine, l'excellence des hommes doit pouvoir s'appuyer sur l'efficacité des moyens. Je l'ai vu il y a quelques instants. Je veux saluer la mobilisation des industriels dont j'ai pu mesurer les innovations techniques. Je tiens également à remercier les collectivités territoriales, communes et conseils généraux, qui financent les Services départementaux d'Incendie et de Secours. Je veux d'ailleurs souligner que les dépenses des SDIS se sont stabilisées depuis 2 ans. C'est le signe qu'au temps de la réforme succède maintenant le temps de la gestion efficiente.

Renouveler la flotte aérienne.

De notre côté, nous avons des rendez-vous importants et je souhaite que le ministre les gère avec vous. Je veux parler du renouvellement de la flotte aérienne s'agissant des bombardiers d'eau. J'ai souhaité qu'on travaille avec vous et qu'une réflexion soit engagée sur ce sujet. Un groupe d'experts rendra ses conclusions dans quelques semaines. Nous prendrons la décision du renouvellement de la flotte de bombardiers d'eau d'ici la fin de l'année. C'est une dépense très importante, très lourde en cette période de fortes contraintes budgétaires. Mais la France dispose d'un savoir-faire exceptionnel dans le domaine de la lutte contre les feux de forêts, nous devons tout faire pour sauver et préserver ce savoir-faire. Le renouvellement de la flotte sera l'occasion d'optimiser l'efficacité du matériel et son emploi. Nous ne choisirons un futur avion qu'à partir du moment où nous serons assurés que vous approuvez techniquement le choix qui sera réalisé.

Alerter et informer les populations.

Je veux également évoquer un outil qui me tient particulièrement à cœur : le futur Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), parce que c'est vraiment le cœur de votre métier. Les troubles climatiques sont de plus en plus fréquents, de plus en plus virulents et surtout, - ce qui est absolument exceptionnel -, de plus en plus localisés. Aujourd'hui la mise sous alerte climatique de tout un département n'est pas forcément pertinente. On peut avoir une grande partie du département totalement laissée en dehors de la crise et quelques cantons ayant à faire face à des phénomènes de véritables tornades. Il faut donc un réseau d'alerte qui permette de toucher la population.

Nous avons lancé une procédure de marché. Il nous faut un nouvel outil opérationnel pour avertir les populations par la diffusion d'une alerte transmise, bien sûr, par des sirènes, mais également par des messages diffusés à la radio, à la télévision, et sur les téléphones portables. Il me semble quand même normal dans un pays où tout le monde a la téléphonie mobile que les services de secours puissent, en cas de crise, isoler un bassin de population et prévenir les gens de la catastrophe qui arrive par un message sur leur téléphone portable. Cela me semble plus important que la dernière dépêche urgente sur tel ou tel sujet qui ne nous concerne pas forcément. Je crois que c'est même crucial parce qu'il ne faut pas que vous, les sapeurs-pompier, risquiez votre vie pour aller chercher des gens qu'on aurait parfaitement pu prévenir en vous évitant ainsi d'aller les chercher. C'est le devoir de la société de mettre en œuvre ce système. Monsieur le Ministre de l'Intérieur, je compte beaucoup là-dessus parce que nous en sommes parfois restés au temps du Moyen Age. Peut-on penser qu'un haut-parleur, en pleine nuit, sous des trombes d'eau, c'est très efficace ? Voyez, Monsieur le Maire, - je travaille décidément pour le confort des maires -, le téléphone portable, c'est mieux que de demander à la mairie, dans un village de 300 ou 400 habitants, d'aller frapper à toutes les portes pour avertir les gens de la catastrophe. Ce n'est pas digne du système de secours qui est le nôtre.

Mesdames et Messieurs,

Améliorer l'organisation de la sécurité civile était un objectif essentiel, il a été atteint.

Mon Colonel, il convient désormais de vous appeler Monsieur le Préfet. Vous allez donc partir auprès du préfet de la région Lorraine exercer cette fonction prestigieuse. Vous la devez à vos qualités professionnelles, à votre talent, à votre esprit de défi. Mais je voudrais dire aussi que derrière Richard Vignon, il y a la conviction qui est la mienne - et je le dis devant notre préfet - que le corps préfectoral doit s'ouvrir.

« Nourrir le corps des Préfets de votre expérience »

L'ENA, c'est parfait mais ce n'est pas tout dans la vie. Je ne critique pas. On m'a d'ailleurs souvent dit qu'il ne fallait pas critiquer une école que l'on n'a pas faite soi-même et c'est exact - circonstance atténuante, je ne l'ai même pas tentée ! Ce que je veux dire, c'est que l'ENA est une école remarquable et qui fait notre envie. Il y a beaucoup de gens qui envient cette

formation de nos jeunes fonctionnaires. Mais comme toujours dans notre pays, on a parfois tendance à pousser le balancier trop loin. Avoir une bonne école, une école qui forme bien nos jeunes fonctionnaires, c'est un atout. Mais il faut faire attention à ce que le recrutement ne soit pas fait dans un tel moule qu'il n'y ait plus de place pour les autres. Et c'est vrai, je le reconnais, j'ai voulu nommer préfets des policiers, un gendarme. Je me suis demandé au nom de quoi le corps des sapeurs-pompiers, - qui en termes d'exercice de mission régaliennne en savent peut-être autant que les jeunes étudiants ayant fait cette école prestigieuse -, ne pourrait pas nourrir le corps des préfets d'une expérience différente.

Il existe des préfets délégués à la sécurité. Va-t-on m'expliquer qu'un sapeur-pompier de l'expérience de Richard Vignon n'en sait pas davantage en matière de sécurité que celui qui a appris la sécurité dans les livres ? Lui, il l'a apprise sur le terrain et aussi dans les livres. Je souhaite donc qu'il y ait à l'avenir, de façon naturelle et normale, des sapeurs-pompiers qui puissent devenir préfets, des sapeurs-pompiers qui puissent être sous-préfets, des sapeurs-pompiers qui puissent, - et merci de votre décision Monsieur le Ministre de l'Intérieur - , être sous-directeurs dans l'administration centrale.

Ainsi, vous le voyez, c'est toute la profession qui sera rénovée et qui sera considérée. Mon idée, c'est que, bien sûr, le don de soi que vous faites doit être récompensé, mais que l'expérience dont vous êtes porteurs doit aussi être utilisée par l'Etat. Il est quand même extraordinaire qu'on n'ait pas pensé à faire ces nominations avant l'année 2011. On parle de la sécurité, et si c'était un professionnel qui l'incarnerait dans un département ?

J'ai de l'amitié pour Richard Vignon, vous l'avez remarqué. C'est vrai depuis bien longtemps, et j'aimais aussi beaucoup son prédécesseur, que je salue et que je retrouve avec plaisir. Mais je ne voudrais pas que vous croyiez cette décision liée à la seule personne de Richard Vignon. Il y en aura d'autres parce que c'est important pour le corps des sapeurs-pompiers.

Enfin, avant de vous quitter, je voudrais que vous compreniez que pour moi, venir ici comme à chacun de vos congrès, c'est un devoir. Nous sommes une société qui a l'habitude de demander beaucoup à ses serviteurs mais qui a perdu l'habitude de les remercier simplement. Je voudrais que vous preniez les mots que j'emploie comme ils sont, sincères. Je ne suis pas quelqu'un qui joue la comédie. Personne ne m'oblige à venir. Je n'ai pas attendu le calendrier pour choisir mon 6^{ème} congrès. Je suis simplement venu pour que vous sachiez, sapeurs-pompiers de France, que vous êtes aimés par les Français, que vous êtes respectés par les Français, que vous êtes soutenus par les Français. Sachez que pour moi, venir ici à Nantes, pour votre congrès, c'était un devoir, mais c'était également un grand plaisir.